

N°CC/46/1.1/2022-90

DECISION COMMUNAUTAIRE

Collecte des bornes de point apports volontaires sur le territoire de la
Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/46/5.4/21.03.2022-5 du 21 mars 2022 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réparer la benne à ordures ménagères grue qui réalise la collecte des bornes d'apports volontaires sur le territoire de la communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat, il convient donc de faire appel à l'entreprise SARL SAROM afin de réaliser 2 prestations de collecte, celles-ci seront à effectuer début juin 2022 ;

VU le devis n° PG005/00622 du 07/06/2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter et de signer le devis de la Société SAROM, 15 avenue Pierre Grand - Bureau N° 10 du MIN de Cavailon - 84300 CAVAILLON.

Pour un montant forfaitaire pour 2 jours de 2 600,00 € H.T soit 2 860,00 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires au règlement de cette prestation seront inscrits au budget général de la communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Monteux, le 7 juin 2022

Président,



Christian GROS,
Président de la Communauté
d'Agglomération
« Les Sorgues du Comtat »



Acte exécutoire
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;
Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
Envoyé le : 9 juin 2022
Affiché le : 9 juin 2022



SARL SAROM
15 Avenue Pierre Grand – bureau N°10
MIN de Cavaillon - 84300 Cavaillon
Tel : 0490945519
Siret : 519 126 536 00019 – code NAF : 3811Z

Nom : Pierre GIUDICELLI
Tél : 06 07 49 22 75
Email : pierrejudicelli@gmail.com

Communauté d'Agglomération
des Sorgues du Comtat
340, Boulevard d'Avignon CS6075
84170 Monteux

Cavaillon le 7/06/2022

A L'attention de Madame LINAGE

Objet : Devis / Collecte des PAV juin 2022
Devis : PG005/0622

Madame,

Faisant suite à votre demande concernant la collecte des bornes PAV pour le mois de juin 2022 sur la communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat, nous vous prions de trouver ci-dessous notre devis.

Tarif forfaitaire pour une collecte PAV de 2 jour

- Prix forfaitaire
2 600,00€ HT

Total HT : 2 600 €

TVA applicable : 10%

Total TTC : 2 860€ TTC

Espérant avoir répondu à votre attente, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

La collectivité
Bon Pour Accord

Pierre GIUDICELLI
SAROM